

**Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical
Séance du 2 mars 2020**

Date de la convocation : 24 février 2020

ETAIENT PRÉSENTS :

Membres Titulaires :

Marc CABANE, *Président* ;
Jean-Pierre MIMIAGUE, Arthur FINZI, *Vice-Présidents* ;

Jean-Pierre BARRERE, Odile DENIS, Jean-Michel DESSERE, Claude FERRATO, Annie HILD, Michèle LABAN-WINOGRAD, Lucien LARROZE, Gérard LOCARDEL, Jean-Louis PERES.

Membres suppléants :

Jean-Pierre BALESTAT (a suppléé Ginette CURBET), Jean-Léon CONDERANNE (a suppléé Jean MALABIRADE), Victor DUDRET (a suppléé André DUCHATEAU), Michel CAPERAN (a suppléé François BAYROU), Jean-Marc DENAX (a suppléé Christian LAINE).

ETAIT REPRÉSENTÉE :

Véronique LIPSOS-SALLENAVE (a donné pouvoir à Odile DENIS).

ETAIENT EXCUSÉS :

Didier LARRIEU, Arnaud MOULIE, Nicolas PATRIARCHE, Jackie PEDURTHE.

ETAIENT ABSENTS :

Michel BERNOS, Jean-Yves LALANNE, Francis PEES, Josy POUEYTO, Eric SAUBATTE, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU, Christophe VOISIN.

N° 3 - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

En incluant la reprise des résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2019 et l'opération d'ordre d'amortissement des biens, l'équilibre du Budget Primitif 2020 du Syndicat Mixte du Grand Pau est réalisé à hauteur de **297 566,19 €** pour la section de fonctionnement et de **67 453,08 €** en ce qui concerne la section d'investissement, soit **365 019,27 €** toutes sections confondues.

■ I- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT et de son évaluation, le travail de collaboration avec l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées va se poursuivre. Une convention de partenariat précise les missions de l'agence et les engagements réciproques.

Les crédits prévus dans ce chapitre sont essentiellement liés à la rétrocession de frais qui va s'opérer auprès du Pôle métropolitain du Pays de Béarn, structure qui engagera en 2020 les frais de prestations externes (AUDAP), d'une part, et les frais salariaux des agents qui assurent les missions de suivi de SCoT correspondantes, d'autre part.

Une convention de mise à disposition de services régit les modalités de ce remboursement, imputé au chapitre 011.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel sont limitées aux deux agents demeurant au tableau des effectifs du syndicat.

Au 1er janvier 2020, un agent est en position de détachement, et un agent en congé de formation professionnelle.

■ II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les ressources globales de fonctionnement s'élèvent pour 2020 à **297 566,19 €** dont 76 000 € rattachables expressément à l'exercice et 221 566,19 € au titre de la reprise de l'excédent disponible au 31/12/2019.

L'origine de ces ressources réside principalement dans la cotisation des EPCI membres, d'un montant de **0,32 €** par habitant. Ces cotisations représentent 98 % des recettes expressément rattachables à l'exercice.

■ III - SECTION INVESTISSEMENT

Pour couvrir le besoin d'investissement, on retrouve la dotation relative à l'amortissement des biens, a hauteur de 1 642,60 € et le FCTVA au titre des acquisitions de l'année 2018 pour 700 €. A ces sommes s'ajoute le solde d'exécution reporté de l'exercice 2019, à savoir 65 110,48 €.

■ IV – PRESENTATION SYNTHETIQUE

FONCTIONNEMENT		BP 2019	BP 2020
Chapitres	Dépenses	534 264,18 €	297 566,19 €
011	Charges à caractère général	255 311,53 €	260 923,59 €
012	Frais de personnel	213 000,00 €	30 000,00 €
65	Charges de gestion courante	20 000,00 €	5 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €	
022	Dépenses imprévues	39 900,00 €	
042	Opération d'ordre (dotation aux amortissements)	2 052,65 €	1 642,60 €
Chapitres	Recettes	534 264,18 €	297 566,19 €
013	Atténuations des charges	9 000,00 €	2 000,00 €
74	Dotations et participations	241 000,00 €	74 000,00 €
75	Produits de gestion courante	1 750,00 €	
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	
002	Reprise excédent de fonctionnement	281 514,18 €	221 566,19 €

INVESTISSEMENT		BP 2019	BP 2020
Chapitres	Dépenses	65 409,48 €	67 453,08 €
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00 €	17 453,08 €
21	Immobilisations corporelles	11 409,48 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00 €	50 000,00 €
Chapitres	Recettes	65 409,48 €	67 453,08 €
10	FCTVA (article 10222)	2 052,65 €	700,00 €
040	Opération d'ordre inter-sections (amortissement)	63 356,83 €	1 642,60 €
001	Résultat reporté		65 110,48 €

Après avis du Bureau, il vous appartient de bien vouloir examiner les propositions de Budget pour 2020.

Conclusions Adoptées
à l'unanimité

Suivent les Signatures
Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Marc CABANE



